

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*Département du Gard***COMPTE RENDU****DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'AUJARGUES****du dimanche 24 mai 2020 à 11h****Membres afférents : 15**Membres en exercice : **15**Membres ayant pris part à la délibération : **15**Membres présents : **14**

**L'an deux mil vingt, le vingt-quatre du mois de mai, à onze heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Aujargues, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis au foyer socioculturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Présents :** Messieurs CHLUDA Bernard, GRÉGOIRE Robert, GUILHAUME Daniel, LAVEILLE Roland, LESCOFFIER Luc, REVERDY Bertrand, Mesdames BOTELLA Morgane, CAMURATI Francine, CAZAURANG Véronique, KESSLER Maryline, LE HINGRAT Emmanuelle, POULET-GUERIN Marie-Claude, TARLET-TSITSICHVILI Danièle, VERVOITTE Martine.

**Procuration :** Monsieur BASTID Morgan à Monsieur CHLUDA Bernard

**Date de convocation**

18/05/2020

**Date d'affichage**

18/05/2020

**Secrétaire de séance : Emmanuelle LE HINGRAT****ELECTION DU MAIRE**

Monsieur CHLUDA Bernard, Maire sortant, rappelle que le Conseil Municipal a été convoqué conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il déclare les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020, installés dans leurs fonctions.

En tant que plus âgés des membres du Conseil Municipal, MME TARLET-TSITSICHVILI Danièle prend la présidence de l'assemblée. Elle invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire. Elle demande s'il y a un candidat au poste de Maire. Monsieur Bernard CHLUDA se déclare candidat.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0  
Reste : le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8.  
A obtenu :  
Monsieur CHLUDA Bernard : 15 voix.

Monsieur CHLUDA Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil municipal à procéder à la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
vote à main levée,  
vote à l'unanimité.  
Décide 4 postes d'adjoints au Maire.

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Conformément aux articles L2122-7 et L-2122-7-1, il est procédé, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15,  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0  
Reste : le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8,

A obtenu :

Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint : Madame LE HINGRAT Emmanuelle : nombre de voix : 15

Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15,

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste : le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8,

A obtenu :

Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur GRÉGOIRE Robert : nombre de voix : 15

Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15,

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste : le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8,

A obtenu :

Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint : Madame VERVOITTE Martine : nombre de voix : 15

Élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15,

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste : le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8,

A obtenu :

Élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur LAVEILLE Roland : nombre de voix : 15

M. Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 11H35

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 27 mai 2020  
Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 27 mai 2020  
Publication le 27 mai 2020  
Compte rendu affiché en mairie le 27 mai 2020

\*\*\*\*\*

**Les membres du Conseil Municipal**

**Le Maire**